

Type de prestation/ <i>Type of service</i>	Euro H.T.	
Inscription / <i>Registration fee</i> (uniquement pour les nouveaux titulaires)	300	
INSTRUCTION DES DEMANDES / <i>APPLICATIONS</i>		
Admission pour un produit de base (une référence commerciale)	“	1140
Extension majeure pour un produit de base (une référence commerciale) ⁽¹⁾	“	NA
Extension mineure pour un produit de base (une référence commerciale)	“	460
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat (sans référence supplémentaire)	“	770
AUTORISATION DE LABORATOIRE ATG / <i>ATG LABORATORY AUTHORIZATION</i>		
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	“	NA
Extension pour laboratoire de fabricant accrédité ou non	“	NA
Attestation de portée pour un laboratoire sous contrat pour la marque ATG	“	565
INTERVENTION SUR SITE – LABORATOIRE / <i>AUDIT</i>		
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾	1650	
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	2100	
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	825	
Prélèvement (par jour) ⁽²⁾	1100	
ESSAIS / <i>TESTING</i>		
Surveillance des essais sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) ⁽²⁾	“	NA
Surveillance des essais sur site (par jour à partir du 3 ^{ème} jour de la prestation) ⁽²⁾	“	NA
Surveillance des essais sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	“	NA
Rapport d'évaluation des essais	“	NA
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) ⁽²⁾	“	Devis labo
DEPLACEMENT / <i>TRAVEL EXPENSES</i>		
Frais de déplacement et de séjour (A/R ; dont frais de visa) ⁽⁴⁾	Frais réels	
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	600	
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)], pour tous les pays	600	
Démarches d'obtention de visa (hors frais de visa)	600	
GESTION ANNUELLE (par année civile) / <i>ANNUAL FEE (calendar year)</i>		
Par certificat pour un produit de base (une référence certifiée)	“	765
Par autorisation de laboratoire ATG de fabricant	“	NA
Par laboratoire sous contrat pour la marque ATG	“	560
DROIT D'USAGE MARQUE ATG (par année civile) / <i>RIGHT TO USE THE ATG MARK (calendar year)</i>		
Par site de fabrication	1118	
Par certificat	95	

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

⁽¹⁾ une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou essai(s)

⁽²⁾ hors frais de déplacement et de séjour

⁽³⁾ mission non groupée avec une autre

⁽⁴⁾ voyage en classe premium si trajet aller ou retour > 5h